



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2018-130-1

AVIS est donné que le règlement R-2018-130-1 intitulé « **Règlement modifiant le règlement R-2018-130 sur la mise en place d'un programme de subvention relatif au traitement d'un frêne au treeazin, à l'abattage d'un frêne privé et à son remplacement aux fins d'ajouter des dispositions relatives aux associations de condominiums** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2018-130-1 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 15 août 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière